

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe
28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le 14 avril à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal, dûment convoqué le 07 avril 2022 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Yannick MARCHAND, Mathieu SAULNIER, Jean-Louis PILFERT, Marija MILUTINOVIC,

Formant plus du tiers (article 10 loi du 10 novembre 2021) des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Stéphanie CHERADAME, Gérard LEGOUT, Samuel PILATE (donne pouvoir à Amélie BLANCHET), Lucie TREMIER (donne pouvoir à Stéphanie COUTEL), Michèle PEIGNIER (donne pouvoir à Marija MILUTINOVIC), Stéphane CLOT (donne pouvoir à Mathieu SAULNIER), Christophe DESACHY, Elisa MELLECC, Philippe ROULLEAU

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2022

Absente lors du précédent conseil municipal, Marija MILUTINOVIC souhaite avoir de plus amples explications sur l'arrêté municipal qui vient d'être pris et relatif aux animaux en divagation.

Mme le Maire explique que, suite à la recrudescence des signalements par les administrés auprès de la Mairie de la présence régulière d'animaux domestiques et de rente en divagation, la prise d'un arrêté municipal a paru nécessaire afin de régler la circulation et la divagation des animaux sur le territoire communal.

Mme le Maire fait lecture d'extraits de cet arrêté, consultable sur le site internet de la commune et sur le tableau d'affichage, place de la Mairie. Elle attire l'attention sur le fait que, en l'absence d'un tel arrêté, la responsabilité de la commune pourrait se voir engagée, par exemple en cas d'accident de la circulation provoqué par un animal domestique ou de rente. Marija MILUTINOVIC met l'accent sur le fait que nombre d'automobilistes pourraient également être responsables de ce type d'accident, du seul fait d'une vitesse excessive. Sur ce point, Mathieu SAULNIER informe qu'un comptage de véhicules a d'ores et déjà été réalisé sur la RD 15, laissant apparaître un excès de vitesse sur plus de 80 % des véhicules. Un autre comptage est attendu pour la RD 140.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2022-04-01 – TAUX DES TAXES 2022

Avant de délibérer sur les taux applicables en 2022, Madame le Maire rappelle les changements intervenus en matière de fiscalité locale consécutivement à la réforme de la taxe d'habitation. La commune percevra désormais la part de taxe foncière qui revenait précédemment au département. La commune n'a plus à délibérer sur le taux de taxe d'habitation qui est figé. La commune ne perçoit plus désormais que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui est maintenue. Un coefficient correcteur est appliqué afin que les communes ne subissent pas, en plus ou en moins, les conséquences du nouveau régime.

Il est proposé au conseil de maintenir pour 2022 les taux au même niveau que 2021, savoir :

Taxe foncière sur le bâti :	38,51%	produit attendu :	206.029
Taxe foncière sur le non bâti :	37,74%	produit attendu :	20.946
TOTAL :			226.975

Le montant total prévisionnel 2022 de recettes au titre de la fiscalité totale s'établit comme suit :

- Produit attendu des taxes à taux voté	226.975 €
- Taxe d'habitation résidences secondaires	21.763 €
- Allocation compensatrice taxe foncière	2.641 €
- Coefficient correcteur	- 46.089 €
- TOTAL	205.290 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide le maintien des taux pour 2022 au niveau précisé ci-dessus.

N°2022-04-02 – BUDGET EAU 2022

Récemment réunie, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Le budget est présenté au conseil par Jean-Louis PILFERT. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 20.434,00 € ;

Recettes : 30.831,74 € dont report de l'excédent 2021 de 11.063,74€.

Section présentée en surexcédent de 10.397,74 €

Section investissements :

Dépenses : 90.519,00 €

Recettes : 95.008,13 € dont report de l'excédent 2021 de 42.957.13 €

Section présentée en sur-excédent de 4.489,13 €.

Budget présenté en sur-excédent de 14.886,87 €.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget annexe Eau 2022 tel qu'il est proposé ci-dessus.

N°2022-04-03 – BUDGET COMMUNE 2022

Récemment réunie, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Le budget est présenté au conseil par Jean-Louis PILFERT. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 423.653,00 € ;

Recettes : 564.394,36 € dont report de l'excédent 2021 de 152.375,36 €

Section présentée en sur-excédent de 140.741,36 €

Section investissements :

Dépenses : 123.231,79 € dont report du déficit 2021 de 34.130.79 €

Recettes : 123.231,79 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget principal de la commune pour 2022 tel qu'il est proposé ci-dessus.

N°2022-04-04 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Récemment réunie, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Le budget est présenté au conseil par Jean-Louis PILFERT. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1.250,00 € ;

Recettes : 4.587,82 € dont report de l'excédent 2021 de 4.035,82 €

Section présentée en sur-excédent de 3337,82 €

Section investissements :

Dépenses : 2.454.086,40 € dont report du déficit 2021 de 46.068,40 €

Recettes : 2.454.935,82 €

Section présentée en sur-excédent de 849,42 €

Mme le Maire souhaite apporter la précision suivante : Stéphanie CHERADAME a remis son pouvoir à Lucie TREMIER pour le présent conseil, avec pour consigne de vote l'abstention sur toute délibération relative au projet de création d'un assainissement collectif. Lucie TREMIER étant également absente, le vote de Stéphanie CHERADAME ne peut être pris en considération.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget principal de la commune pour 2022 tel qu'il est proposé ci-dessus.

Questions diverses :

Mme le Maire informe les membres du conseil que le fonds de commerce du bar – restaurant est de nouveau en vente. La personne qui souhaitait l'acquérir a décidé d'abandonner ce projet. Des annonces ont été diffusées afin de trouver un nouveau candidat à la reprise.

Les membres du conseil analysent le projet du futur panneau d'explications destiné à l'étang communal. Quelques modifications au niveau des coloris et pictogrammes sont actés. La commande du panneau sera, après modifications, envoyée à la production.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.

Le Maire, Stéphanie COUDEL

Jean-Louis PILFERT

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU
(absent excusé)

Yannick MARCHAND

Gérard LEGOUT
(absent excusé)

Michèle PEIGNIER
(absente excusée)

Samuel PILATE
(absent excusé)

Lucie TREMIER
(absente excusée)

Stéphanie CHERADAME
(absente excusée)

Stéphane CLOT
(absent excusé)

Marija MILUTINOVIC

Elisa MELLECC
(absente excusée)

Christophe DESACHY
(absente excusée)